

RÉSOLUTION N.º 585

**RAPPORT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE
(LE CONSEIL) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE AGRONOMIQUE
TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE) POUR LA PÉRIODE 2013-
2014**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-quatrième réunion ordinaire,

VU :

Le Rapport des États-Unis d'Amérique, en qualité de Représentant du Conseil interaméricain de l'Agriculture (le Conseil) auprès du Conseil d'administration du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pendant la période 2013-2014,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à l'Accord constitutif du CATIE, le Conseil est l'organe suprême de ce Centre et qu'il a le pouvoir de désigner un représentant auprès du Conseil d'administration du CATIE avec droit de voter et de délibérer ;

Que, en vertu de la résolution IICA/JIA/Res. 461 (XV-O/09), les États-Unis d'Amérique ont été désignés comme Représentant du Conseil auprès du Conseil d'administration du CATIE pour la période 2013-2014 ;

Que le Comité Exécutif, par sa résolution IICA/CE/Res. 532 (XXX-O/10), a recommandé au Conseil que son Représentant auprès du Conseil d'administration du CATIE veille, dans l'exercice de son mandat, à la consolidation du travail conjoint avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) ; et

Que le Comité Exécutif, par la résolution IICA/CE/Res. 543 (XXXI-O/11), a approuvé les responsabilités du Représentant du Conseil auprès du Conseil d'administration du CATIE, qui consistent, entre autres, à présenter tous les ans un rapport de ses travaux au Comité Exécutif et au Directeur général de l'IICA,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le rapport des États-Unis d'Amérique et de remercier le représentant du Conseil auprès du Conseil d'administration du CATIE pour son travail pendant la période 2013-2014.
2. De charger le Directeur général de l'IICA de présenter, à la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil, qui aura lieu en 2015 au Mexique, le rapport de son représentant auprès du Conseil d'administration du CATIE pour la période 2013-2014.